Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260605-LPDC_26_06_38-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DES PORTES DU COGLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du premier juin avec affichage à la porte de la Mairie,* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Aymar de Gouvion Saint Cyr, Maire des Portes du Coglais.

Nombre de membres
1. En exercice : 23
2. Présents : 23
3. Votants : 23

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

de GOUVION SAINT CYR Aymar	P	JOUDET Stéphanie	P
SALIOT Véronique	P	BOIROUX Céline	P
HARDY Gildas	P	BOUTEILLER Anthony	P
LEMONNIER Tiphaine	P	DUSSAUX Sophie	P
GOUDAL Patrice	P	DENOUAL Cindy	P
MONTEMBAULT Mélanie	P	PERRODIN Laura	P
VALLÉE Pascal	P	PIROTAIS Jean-Pierre	P
LECÈNE Yoann	P	MARIE Murielle	P
BRARD Hervé	P	CELLIER CHENOIR Lydie	P
JUILLARD Patrick	P	PIERRE Stéphane	P
LEBON Catherine	P	LE BAIL Gwénaëlle	P
BOURGEON Stéphane	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Stéphane BOURGEON a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260605-LPDC_26_06_38-DE

Délibération n° 26.06.38

Sénatoriales. Élection des délégués et suppléants (communes de plus de 1 000 habitants)

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie siège des Portes du Coglais le 5 juin 2026 à 20h00

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin : Hervé BRARD et Jean-Pierre PIROTAIS

et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Tiphaine LEMONNIER et Laura PERRODIN

Et d'un secrétaire de séance : BOURGEON Stéphane

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition de la liste unique « Liste commune des Portes du Coglais »

MM. :

VALLÉE Pascal

SALIOT Véronique

LECÈNE Yoann

LEMONNIER Tiphaine

HARDY Gildas

MONTEMBAULT Mélanie

PIERRE Stéphane

BOIROUX Céline

GOUDAL Patrice

MARIE Murielle

JUILLARD Patrick

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-200065621-20260605-LPDC_26_06_38-DE

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Le Maire indique que doivent être élus 7 délégués et 4 suppléants.

***c) Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23

La liste « Liste commune des Portes du Coglais » obtient 23 voix.

Le quotient applicable est : 23/ 7 = 3,29

La ***liste*** « Liste commune des Portes du Coglais » obtient : 7 sièges

Ainsi, 7 sièges ont été attribués.

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste commune des Portes du Coglais : 7 sièges

d) Élection des délégués suppléants

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés : 23

La liste « Liste commune des Portes du Coglais » obtient 23 voix.

Le quotient applicable est : 23 / 4 = 5,75

La ***liste*** « Liste commune des Portes du Coglais » obtient : 4 sièges

M. le Maire proclame les résultats définitifs :

Liste commune des Portes du Coglais : 7 sièges de délégués titulaires et 4 sièges de délégués suppléants.

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,



Aymar de GOUVION SAINT CYR